



ACENAS

Association Contre l'Extension
Et les Nuisances de l'Aéroport de
Lyon St Exupéry
www.acenas.fr
7 000 adhérents



FRACTURE

Fédération régionale des associations
contre les trains de fret en zone urbaine,
et pour le respect de l'environnement
www.fracture-cel.net
10 associations – 29 communes

COMMUNIQUE DE PRESSE LUNDI 4 MARS 2019

PLATEFORME AMAZON XXL à LYON St EXUPERY

L'ACENAS et FRACTURE portent l'affaire en justice

L'ACENAS et FRACTURE, deux associations représentatives de l'Est Lyonnais unissent leurs forces contre le projet de plateforme logistique XXL GOODMAN-AMAZON à Lyon St Exupéry. Un recours en justice conjoint vient d'être déposé par Me Etienne TETE au Tribunal Administratif de Lyon.

Un entrepôt logistique gigantesque de 160 000 m² est prévu sur le site de l'aéroport de Lyon St Exupéry. Ce projet est porté par la société immobilière Goodman mais les locaux sont destinés à un centre international de logistique Amazon, le géant américain du e-commerce. L'impact sur l'environnement et la santé des riverains est colossal.

Les associations se mobilisent contre la forte pollution liée à ce projet d'activité logistique avec un **trafic routier augmenté de + 65%** (+ 1 000 camions/jour et + 4 500 véhicules légers/jour) et l'intensification **du fret aérien**, surtout la nuit. Aucune mesure de protection n'est prévue.

Fin 2018, le permis de construire délivré par le maire de Colombier a déjà été attaqué en justice. L'affaire doit être examinée par le tribunal administratif. Compte tenu de ce procès, le projet ne débutera pas en 2019 comme prévu.

Un 2^{ème} recours vient d'être déposé contre l'autorisation environnementale (ICPE) délivrée par le préfet. FRACTURE, la fédération des associations opposées aux nuisances en zones urbanisées et à l'augmentation du trafic routier et autoroutier de transit en région lyonnaise, se joint à l'ACENAS afin d'obtenir l'annulation de ce projet aberrant.

Ces 2 associations majeures ont décidé d'unir leurs forces pour faire face à l'urgence environnementale et pour protéger les habitants de l'Est et du Sud-Est lyonnais vis-à-vis du trafic énorme de camionnettes de livraison et de poids-lourds que l'activité de la plateforme logistique va générer sur l'A432, la rocade-Est, l'A46-Sud, et sur toutes les routes locales.

Dans la requête déposée au tribunal administratif de Lyon, Me Etienne Tête conteste la régularité de l'arrêté préfectoral en développant les moyens suivants :

- l'absence d'un intérêt public majeur justifiant la destruction de 33 espèces animales protégées
- la violation de la Directive Européenne n° 2011/92/UE du 13/12/11 concernant l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement et sur le climat,
- la violation de la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise du SCOT et du PLU de la commune de Colombier-Saugnieu
- le non-respect de la loi n°2015-992 du 17 août 15 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- l'insuffisance des mesures pour gérer les flux de transport autour du site
- une autorisation environnementale probablement obtenue par fraude !

L'intégralité du recours est disponible sur les sites www.acenas.fr et www.fracture-cel.net

Contacts presse :

Me Etienne TETE - avocat 06 70 51 76 80

ACENAS - Evelyne LAVEZZARI, Présidente 06 75 71 41 78

FRACTURE - Gilles RENEVIER Président 06 16 81 78 70 et Fabienne MARGUILLER Vice-présidente 06 19 24 73 61